

Calendrier de concertation sur la relance de la voie d'eau

1 - Afin de mener une concertation nationale approfondie, le MEDDTL propose aux fédérations syndicales représentant les personnels du ministère au CTPM, au plan national, la tenue d'une série de réunions sur la relance de la voie d'eau. Ces réunions ont pour objet d'identifier les enjeux et les conditions de cette relance et notamment :

- les forces et faiblesses de la voie d'eau, les attentes des différents usagers, et des entreprises du transport fluvial, les freins au développement de la voie d'eau, les conditions de la relance ;
- les progrès à réaliser sur l'organisation de la gouvernance du dispositif, dans le sens d'une gestion davantage unifiée de la voie d'eau ; cette réflexion englobe l'examen et le débat sur les solutions juridiques possibles pour l'organisation de cette gestion unifiée, à travers notamment les différentes solutions possibles en ce qui concerne la modalité de gestion via un établissement public ;
- les garanties à apporter aux agents des services de navigation et des DDT mixtes qui travaillent sur la voie d'eau, en terme de garanties statutaires, de garantie des rémunérations, d'absence de mobilité géographique imposée, et de perspectives d'amélioration des conditions de travail.

2 - Cette concertation nationale se décline en 6 réunions de travail, de début mai à la mi-juin, selon un plan de travail proposé qui est le suivant :

- 1) mardi 3 mai matin :
échanges sur le diagnostic, sur les forces et les faiblesses de la voie d'eau, sur les freins à son développement, sur les attentes des usagers, des chargeurs, des ports, des entreprises de transport fluvial ;
- 2) mardi 10 mai après-midi :
échanges sur les investissements à réaliser, sur les modalités de gestion des voies, sur les niveaux de service, sur les enjeux de la gestion hydraulique ;
- 3) vendredi 20 mai matin ;
échanges sur les modalités d'organisation de la gouvernance du dispositif des voies navigables, permettant d'assurer une gestion unifiée de la voie d'eau, et sur les solutions juridiques possibles pour l'organisation de cette gestion unifiée ;
- 4) mercredi 25 mai matin :
échanges sur les garanties apportées aux agents en termes statutaires, sur la garantie des rémunérations, sur l'absence de mobilité géographique imposée et sur l'amélioration des conditions de travail ;
- 5) mardi 31 mai matin :
2ème réunion d'échanges sur les garanties apportées aux agents en termes statutaires, sur la garantie des rémunérations, sur l'absence de mobilité géographique imposée et sur l'amélioration des conditions de travail ;
- 6) mardi 7 juin matin : réunion de synthèse.